Église néo-apostolique
de Suisse



Nouvelles 17.12.2021

COVID19 - La situation actuelle exige des mesures supplémentaires

Les derniers développements de la pandémie conduisent à de nouvelles mesures restrictives. La nouvelle réglementation de l'Office fédéral de la santé publique s'appliquera à partir du lundi 20 décembre 2021. L'Église néo-apostolique de Suisse a **donc adapté le concept de protection.**

Le concept de protection tient compte des besoins de la communauté et de la vie communautaire. Elle est contraignante pour les paroisses en Suisse et s'applique jusqu'à un ajustement ou une abrogation par la direction de l'Église néo-apostolique de Suisse. Il convient de noter que les cantons peuvent édicter des dispositions plus strictes que la Confédération. Des informations détaillées peuvent être trouvées **ici**.